

Administration communale de 4170 Comblain-au-Pont
Séance du Conseil communal du
26 MAI 2014 À 19H30

GUIDE MÉMOIRE

SEANCE PUBLIQUE

05411335 (1) CPAS - Compte de l'exercice 2013 -1.842.073.521.8

05411336 (2) Fabrique d'église - Paroisse de Poulseur - Compte de l'exercice 2013 -1.857.073.521.8

La commune a versé la somme de 4380,78€ en 2013 pour obtenir l'équilibre budgétaire.

05412037 (3) Cultes - Fabrique d'Eglise - Saint Joseph - Oneux - Budget 2014 -1.857.073.521.1

Pour équilibrer le budget, la FE a inscrit 1746,00 € en crédits alloués en 2014.

05412059 (4) Vente aux consort DEPREZ-LEONARD du bien désigné comme suit : «COMMUNE DE COMBLAIN-AU-PONT (anciennement Poulseur), deuxième division : Un talus sis à front de la Cité Félix Thomas, cadastré comme pâture, section D, partie du numéro 89 E 5, pour une superficie mesurée de cinq cent soixante mètres carrés cinquante-huit décimètres carrés (560,58 m²), telle et ainsi que cette parcelle figure sous liseré jaune et LOT 4, sous liseré orange et LOT 5 et sous liseré rouge et LOT 6, en un plan dressé par Monsieur Eddy BERTRAND, Géomètre expert juré à Comblain-au-Pont, le cinq mars deux mil quatorze. -2.073.511.2

La succession DEPREZ souhaite lotir et vendre les lots d'une parcelle située à Sart à front de la rue Félix Thomas.

Entre cette parcelle et la rue se situe un talus propriété communale.

Afin de permettre ce lotissement en donnant aux lots un accès à la voirie publique, la Commune est invitée à vendre le talus sis à front de la Cité Félix Thomas, cadastré comme pâture, section D, partie

du numéro 89 E 5, pour une superficie mesurée de cinq cent soixante mètres carrés cinquante-huit décimètres carrés (560,58 m²), pour le prix de 5.605,80 EUR.

01402747 (5) Marché public de services d'étude (auteur de projet) des travaux envisagés dans la fiche-projet n°10 du PCDR relative au Réaménagement global de la traversée de Comblain (étude subventionnée via la convention-faisabilité 2013) : approbation des conditions et mode de passation du marché -1.777.81

Mise en œuvre du PCDR – Fiche-projet n°10 et note d'intention relative au projet de Réaménagement global de la traversée de Comblain-au-Pont...

Désignation d'un auteur de projet pour la mission d'étude, de coordination sécurité-santé et de coordination et de contrôle des marchés de travaux subventionnés par le Développement rural.

Le projet définitif (comportant les documents des futurs marchés de travaux : cahier spécial des charges, plans d'exécution, métré, etc.) doit être envoyé à la Direction du Développement rural pour le 23 juillet 2015 au plus tard.

Le marché est estimé à 54.000 € tva (tout honoraires compris) sur base d'une estimation de max. 10% du montant estimé des travaux (540.000 € tva), conformément au budget approuvé de la fiche-projet du PCDR.

Le montant estimé du marché ne dépassant pas le seuil de 85.000 € htva, le marché peut être passé en procédure négociée sans publicité.

Le marché sera un marché d'honoraires (forfait global) exprimé en pourcentage du montant total estimé des travaux, ce montant total étant plafonné, pour le calcul, à 110% du montant total estimé.

Le forfait global comprend toutes les missions d'architecture, de coordination santé-sécurité et de coordination et de contrôle des travaux (suivi du chantier) jusqu'à la réception définitive des travaux.

La mission globale est découpée en 6 phases (ou tranches) :

A. Etude globale

Phase 1 - I. Etude : diagnostic / relevé / esquisses

Phase 2 - I. Etude : avant-projet

Phase 3 - I. Etude : permis d'urbanisme

Phase 4 - I. Etude : projet définitif incluant tous les documents et autorisations nécessaires au lancement du marché de travaux (cahier spécial des charges, métré, plans d'exécution, etc.)

B. Préparation et exécution du projet

Phase 5 - II. Travaux : préparation et suivi du marché de travaux (avis de marché, réponses aux questions des candidats, analyse et vérification des offres, proposition d'attribution)

Phase 6 - II. Travaux : coordination, contrôle et suivi des travaux jusqu'à la réception définitive

La phase 4 se clôturera au plus tard le 23 juillet 2015 avec l'envoi du dossier complet de projet définitif, approuvé par le Collège communal sur base de l'avis de la CLDR et du Ministre.

Le Collège pourra ne pas commander les phases 5 et 6 si la Wallonie n'octroie pas le solde des subsides Développement rural via une convention-exécution.

Le Collège communal arrêtera la liste des entreprises à consulter le 5 juin et enverra les invitations à remettre offre le 9 juin. Le délai pour le dépôt des offres est fixé au 4 juillet 2014 (dernier jour avant les congés du bâtiment).

**05412560 (6) Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IMIO
le jeudi 5 juin 2014 - Approbation de l'ordre du jour. -
2.073.533**

Le Conseil,

Vu l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au lien entre les délibérations du Conseil communal et les délégués des communes aux assemblées générales,

Vu l'Assemblée générale ordinaire de l'IMIO prévue Le jeudi 5 juin 2014 à 18 h.30

Est invité à approuver comme suit :

Les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'IMIO :

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes.
- Décharge aux administrateurs.
- Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes.
- Nomination de l'Administrateur représentant les intercommunales au sein de l'IMIO.

**05412561 (7) Assemblée générale ordinaire de la SPI le lundi 23 juin
2014 - Approbation de l'ordre du jour. -1.824**

Le Conseil,

Vu l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au lien entre les délibérations du Conseil communal et les délégués des communes aux assemblées générales,

Vu l'Assemblée générale ordinaire de la SPI prévue le lundi 23 juin 2014 à 17 h. 30.

Est invité à approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de la SPI
(celui-ci ne nous est pas encore parvenu à ce jour)

05413465 (8) Assemblée générale annuelle ordinaire d'Ethias le 23 juin 2014 - Approbation de l'ordre du jour. -2.077.95

Le Conseil,

Vu l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au lien entre les délibérations du Conseil communal et les délégués des communes aux assemblées générales,

Vu l'assemblée générale annuelle ordinaire d'Ethias prévue le 23 juin 2014,

Est invité à approuver comme suit :

Les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'Ethias :

1. Rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2013.
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2013 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux administrateurs pour leur mandat.
4. Décharge à donner au commissaire pour sa mission.
5. Désignations statutaires.
6. Mandat de commission.

05413567 (9) Assemblée générale ordinaire de l'A.I.D.E. le jeudi 16 juin 2014 - Approbation de l'ordre du jour. -1.777.613

Le Conseil,

Vu l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au lien entre les délibérations du Conseil communal et les délégués des communes aux assemblées générales,

Vu l'Assemblée générale ordinaire de l'A.I.D.E. prévue Le jeudi 16 juin 2014 à 17 h. 30

Est invité à approuver comme suit :

Les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'A.I.D.E. :

- Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales du 16 décembre 2013 :
 - a) Assemblée Générale stratégique.
 - b) Assemblée Générale extraordinaire.
- Comptes annuels de l'exercice 2013 :
 - a) Rapport d'activité.
 - b) Rapport de gestion.
 - c) Rapport spécifique relatif aux participations financières.
 - d) Rapport de vérification des comptes.
- Décharge à donner aux Administrateurs.
- Décharge à donner au Commissaire-réviseur.

- Souscription au Capital C2 dans le cadre des contrats d'égouttage et des contrats de zone.
- Liste des associés.

05413568 (10) Assemblée générale extraordinaire et assemblée générale ordinaire de la C.I.L.E. le jeudi 26 juin 2014 - Approbation des ordres du jour. ^{-1.778.31}

Le Conseil,

Vu l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au lien entre les délibérations du Conseil communal et les délégués des communes aux assemblées générales,

Vu l'assemblée générale extraordinaire et l'assemblée générale ordinaire de la C.I.L.E. prévues Le jeudi 26 juin 2014 à 18 h. et à 18 h.30

Est invité à approuver comme suit :

Les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire de la C.I.L.E. :

1. Modifications statutaires – Approbation.
2. Lecture du Procès-verbal – Approbation.

Les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de la C.I.L.E. :

1. Rapport de gestion et rapport du Contrôleur aux comptes – Prise d'acte.
2. Exercice 2013 – approbation des bilans et comptes de résultats.
3. Solde de l'exercice 2013 – Proposition de répartition – Approbation.
4. Décharge de leur gestion pour l'exercice 2013 à Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Administration.
5. Décharge au contrôleur aux comptes pour l'exercice 2013.
6. Tarifs – Ratification.
7. Désignation d'un administrateur.
8. Lecture du procès-verbal – Approbation.

04410754 (11) Adoption du statut administratif des grades légaux (Directeur général & Directeur financier) ^{-2.087.41}

Suite à la réforme des grades légaux, le Conseil commun al est invité à arrêter le statut administratif des grades légaux et donc, du Directeur général et du Directeur financier.

Ce statut porte sur les points suivants :

- Le Mode d'attribution des emplois (Par recrutement, par promotion et par mobilité)
- Le stage
- Le cumul
- L'évaluation
- Le remplacement temporaire.

04411221 (12) Dossier GAFCOP. Dossier de soustraction du régime forestier des parcelles cadastrées : 62026 - COMMUNE DE COMBLAIN-AU-PONT - 1ère division, section A : 121 D, 121 E, 121 F, 121 G, 121 H, 121 K, 121 L, 121 M, 121 N, 121 P, 121 R, 121 S, 121 T, 121 V, 121 W, 121 X (Monty), section D : 886 A (Grivegnée), section E : 1 G et 1 S (Heid de Mont) , section C : 161 B, 174 D, 175 D, 176, 177 et 179 B ^{-2.073.511.3}

Dans le cadre des échanges de biens entre la Commune et Monsieur Van Zuylen (Société GAFCOP), il y a lieu de solliciter auprès du Gouvernement wallon la soustraction des parcelles communales forestières du régime forestier.

03407648 (13) Régie communale ordinaire «Agence de Développement Local de Comblain-au-Pont» : approbation du budget 2014 par le ministre de tutelle ^{-1.82}

Le Ministre de Tutelle a approuvé le budget 2014 de la Régie communale ordinaire « Agence de Développement Local » (ADL).

L'arrêté ministériel du 13/02/2014 est communiqué par le Collège communal au Conseil communal et au Directeur financier conformément à l'article 4, alinéa 2, du Règlement général de la Comptabilité communale.

05412928 (14) Crédit d'impulsion 2012. Travaux d'aménagement d'un cheminement piéton sécurisé le long de la Rue du Vieux Château et de la Rue Julien Hamoir à Poulseur. ^{-1.811.111}

Ce projet concerne le Crédit d'impulsion 2012 portant sur les travaux d'aménagement d'un cheminement piéton sécurisé le long de la Rue du Vieux Château et de la rue Julien Hamoir à Poulseur avec réorganisation du stationnement.

Les travaux comprennent :

- travaux de démolition et de terrassements,
- réalisation des fondations des piétonniers,
- mise en place de nouveaux éléments linéaires
- mise en place du nouveau revêtement en pavés de béton,
- ragréages divers.

Ils sont estimés à 178.961,00 € hors TVA ou 216.542,81 €, 21% TVA comprise. Il sont subsidiés à concurrence de 150.000 €.

05413349 (15) Régie communale ordinaire «Agence de Développement Local de Comblain-au-Pont» : approbation du compte 2013 par le ministre de tutelle ^{-1.82}

Communication du Collège communal au Conseil communal conformément à l'article 4, alinéa 2, du Règlement général de la Comptabilité communale :

Le compte de la Régie communale ordinaire ADL de Comblain-au-Pont, pour l'exercice 2013, est approuvé par le Ministre de Tutelle, Monsieur Paul FURLAN (Arrêté ministériel du 29/04/2014).

05411865 (16) Rapport de la Commission pour l'énergie - Exercice 2013 ^{-1.842.075.0.077.5}

05413466 (17) Présentation, pour information, du rapport d'activité 2013 du Plan HP ainsi que du programme de travail 2014
-1.855.354

5 résidents permanents demeurent actuellement sur la commune. Comme l'année dernière, ils ne souhaitent pas quitter leur logement. Une rencontre annuelle est prévue avec le propriétaire des lieux.

05413467 (18) Soumission, pour approbation, de la nouvelle convention de partenariat dans le cadre du Plan HP pour les années 2014 à 2019, -1.855.354

La région wallonne propose une nouvelle convention de partenariat pour la période 2014-2019. Celle-ci implique l'adoption d'un règlement communal relatif à la salubrité des caravanes ou abris assimilés destinés, affectés, utilisés ou susceptibles de l'être à des fins d'habitation au sein des équipements à vocation touristiques inscrits dans le Plan HP. Elle a été approuvée par le Collège en date du 24/4/14 mais une approbation par le Conseil est nécessaire. Nous pensons que le maintien dans le Plan HP est important, au vu de la situation délicate du camping d'un point de vue de la réglementation en vigueur.

05411840 (19) Confirmation de la déclaration des emplois vacants dans l'enseignement communal au 15/4/2014. -1.851.11.082.37

Le Conseil est invité à confirmer la décision du Collège du 17/4/2014 déclarant les emplois vacants suivants dans l'enseignement communal au 15/4/2014 :

- emploi d'instituteur(trice) primaire à temps plein 24P/s.
- emploi d'instituteur(trice) primaire à mi-temps 12P/s.
- emploi vacant de maître(sse) spécial(e) de **religion catholique** à raison de **2P/s**.
- emploi vacant de maître(sse) spécial(e) **de morale** à raison de **2P/s**.

05411871 (20) Procès-verbal de la séance précédente. -2.075.1.077.7

HUIS - CLOS

04408639 (21) Personnel enseignant : Confirmation de la désignation d'une institutrice maternelle intérimaire. -1.851.11.08

Le Conseil est invité à confirmer la décision du Collège Communal du 27 mars 2014 désignant Madame Emilie BREESCH en qualité d'institutrice maternelle, à titre temporaire dans un emploi non vacant, en remplacement de Madame Anne-Pascale DALEM